



Recidive vol a l'étalage dans une grande surface

Par **andiana**, le **15/09/2018** à **10:23**

bonjour,

J'ai été prise pour vol a l'étalage pour 28 euros et les gendarmes m'ont pris les empreintes pour ca.

Malgres que j'ai payé les commissions. Ils ont appelé la procureure qui a décidé de ne pas poursuivre.

Je voulais savoir si jamais je recommence et que je vole de la nourriture, meme pour peu d'argent et qu'on me choppe, qu'est ce que je risque cette fois, car ls on MES EMPREINTES? Car je suis dans la difficulté avec peu d'argent. Merci vraiment de me dire rapidement car ca m'inquiete

Par **Visiteur**, le **15/09/2018** à **11:51**

Bonjour

Le vol n'a jamais été une solution.

La prochaine fois, regardez ici...

Le montant n'a pas d'importance, c'est la volonté de l'auteur de dérober qui est condamnée.

Ainsi, la peine est encourue même si l'auteur restitue l'objet après son vol ou s'il n'y a eu qu'une tentative de vol.

Le vol est passible de 3 ans de prison et de 45 000 € d'amende.